

RAPPORT ANNUEL 2024

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC DE
PRÉVENTION ET GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS





ÉDITO

Gilles CHOURRÉ
Vice-président
à la politique déchets

Cohérence et continuité

Les décisions que nous avons prises collectivement au mois de juillet 2021 (adoption du PLPDMA) sont progressivement déployées depuis 4 ans. Il ne faut pas faiblir, et assumer tous ensemble la transformation nécessaire de la politique des déchets.

L'année 2024 a été marquée par la réalisation d'études structurantes, préalables aux décisions qui sont intervenues début 2025 :

Le tri à la source des biodéchets est progressivement déployé et produits des premiers effets, via le compostage individuel et collectif.

La fiscalité auprès des « Producteurs Non Ménagers », nommée Redevance Spéciale, a été modifiée pour couvrir le coût réel du service de collecte apporté par la communauté de communes.

Enfin, le schéma directeur des déchèteries a été adopté, à la faveur du maillage territorial, des possibilités techniques et financières, ainsi que des filières de valorisation que nous pourrions mettre en place. Ceci pour conserver les sites qui permettront d'offrir la meilleure qualité de services, en développant les zones de réemploi et en formant les agents de valorisation. Nous poursuivons en parallèle la mise en place du contrôle des accès qui détournera les apports des collectivités limitrophes.

Les nouveaux process de tri des OM à Champdeniers et de tri des emballages à Loublande sont désormais en service depuis plusieurs mois. Nous espérons des gains de performance rapides, et pour plusieurs années.

La collecte des ordures ménagères (OM) et des emballages continue de produire ses effets à la faveur de son déploiement quasi-général : -15% d'OM depuis 3 ans, soit désormais 152 kg/hab/an, ce qui nous permet d'atteindre dès 2024 les objectifs du PLPDMA escomptés en 2026. Nous pouvons faire davantage encore, à la faveur du tri des biodéchets qui va s'accroître en 2025 : poursuite de la distribution des composteurs, compostage de quartiers et points de collecte en apport volontaire dans certains centre-bourgs. Je n'oublie pas les subventions accordées pour l'achat de broyeurs de végétaux qui rencontrent un franc succès.

A contrario, la tendance des apports en déchèteries reste défavorable et pénalise lourdement nos charges budgétaires. Limiter nos comportements de consommation devient indispensable, favoriser la durée de vie des objets et le réemploi est une alternative. Nos partenariats pour la récupération s'étendent, et de nouvelles filières de recyclage se mettent en place dans les déchèteries qui le permettent, ceci permettant de réduire les encombrants et de percevoir de nouvelles recettes d'éco-organismes. Prochainement, les gravats seront triés puis concassés et proposés à la vente à prix coûtant auprès des communes du territoire.

D'un point de vue budgétaire, l'équilibre est très difficile à atteindre. Seules des mesures fortes, en faveur du tri et de la réduction des dépenses nous permettent de ne pas recourir à de nouvelles hausses fiscales ... Combien de temps encore ? Tout dépend de notre capacité à changer nos habitudes de comportements, à résister aux achats futiles qui ne sont pas nécessaires et dont on se « débarrasse » aussitôt. « La collectivité s'en chargera !! » Mais la collectivité, c'est nous, c'est notre environnement, ce sont nos impôts.

Il faut le répéter, sans cesse et faire des efforts, continuellement. L'usure du temps peut faire son œuvre, l'intérêt général peut s'éroder et laisser place à l'émotion et au lâcher-prise, je le mesure. Encore une fois, seules la cohérence et la continuité permettront de réussir, j'en suis convaincu.

Je vous souhaite bonne lecture de ce nouveau rapport d'activités, qui retrace essentiellement l'année 2024 déjà éloignée. Merci à tous ceux qui œuvrent de près ou de loin, à leur niveau, en faveur de la préservation de nos ressources et de notre environnement.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 23/06/2025

ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_06-DE

ENJEUX DE LA POLITIQUE DÉCHETS.....3

FAITS MARQUANTS.....4

PRÉSENTATION.....5

PRÉVENTION DES DÉCHETS

- Les objectifs.....6
- Les résultats 2024.....7

COLLECTE DES DMA

- Les déchèteries.....11
- Les collectes.....11
- Les axes d'optimisation.....12
- Les déchets de professionnels.....13
- Les résultats.....14
- Zoom sur les déchèteries.....15

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

- Focus déchèteries.....17
- Focus sur les ISDI.....18
- Focus sur les végétaux.....19
- Collecte des encombrants.....20

LE BILAN FINANCIER

- Dépenses.....21
- Recettes.....23
- Le cout aidé.....25

PERSPECTIVES ET ÉVOLUTIONS.....26

GLOSSAIRE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

CCES : Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi

CODEC : Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire

CSR : Combustible Solide de Récupération

DAE : Déchets d'activités économiques

DASRI : Déchets d'Activités Spécifiques à Risque Infectieux (seringue, piquant, tranchant ...)

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets ménagers spéciaux)

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (ordures ménagères + collecte sélective + les déchets de déchèteries)

DPGD : Direction de la Prévention et Gestion des Déchets

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes

OMA : Ordures Ménagères et Collecte Sélective

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PCA : Plan de Continuité d'Activité

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

REP : Responsabilité Élargie des Producteurs

SMITED : Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

RAPQS : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service publique d'élimination des déchets

RS : Redevance Spéciale

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TLC : Textile Linge de maison Chaussures (filière REP)

TMB : centre de Tri Mécano Biologique du SMITED

TME : centre de Tri Mécano Électronique du SMITED

ENJEUX DE LA POLITIQUE DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 23/06/2025

ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_06-DE



RÉGLEMENTAIRES

- ✓ Conditions de travail des agents (hygiène et sécurité),
- ✓ Objectifs de réduction des déchets et de valorisation qui sont abordés dans les paragraphes suivants,
- ✓ Normes de fonctionnement des installations et notamment les ICPE (déchèteries, ISDI) en matière de sécurité et d'environnement,
- ✓ Procédés de collecte, de transport et de traitement des déchets.



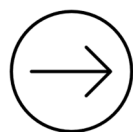
FINANCIERS

Un budget contraint :

- fonction des déchets produits (quantités et types)
- pour favoriser une gestion des déchets plus respectueuse de l'environnement, l'Etat a mis en œuvre une forte contrainte financière traduite par l'augmentation conséquente de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) d'ici 2025. Elle passe progressivement de 24€/T en 2019 à 65 €/T en 2025 (+ 41 €/T).
- Augmentation des coûts ces dernières années.

Des investissements importants nécessaires.

- ➔ Absorber ces augmentations en limitant au maximum les coûts de traitement en produisant moins de déchets.



De la gestion des déchets à la gestion des ressources

ENVIRONNEMENTAUX

PRÉVENTION DES DÉCHETS

Principal levier de la collectivité pour préserver les ressources naturelles et maîtriser les coûts. Tous les déchets qui ne sont pas produits sont autant de ressources économisées et de déchets en moins à traiter.

RECYCLAGE / VALORISATION

Afin de développer le recyclage de certains déchets, il est nécessaire de les collecter sélectivement : mise en place de la collecte sélective des déchets ménagers et des filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) en déchèteries.



FAITS MARQUANTS

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_06-DE



**5114 personnes
sensibilisées**

Lors des informations en
porte à porte, d'animations
et autres interventions.



Entre 2023 et 2024
- 4 % d'OM
+ 14 % du tri des emballages

Des nouvelles filières

4 nouvelles filières de valorisation mises en
place en 2024 et 2 prévues pour 2025.
Et la recherche continue.



Ouverture de la déchèterie de Lezay

Le 1^{er} juillet 2024, la déchèterie de Lezay, offrant 19 filières, devenait accessible aux habitants de Mellois en Poitou. Cette ouverture a entraîné la fermeture des déchèteries de Rom et Chey devenues obsolètes.

LE + Mise en place du contrôle d'accès sur les déchèteries de Lezay, Aigondigné et Sauzé-Vaussais



Généralisation du tri à la source des biodéchets Un enjeu principal pour le territoire

Plan d'actions de 2024 à 2027

**Objectif
- 15% d'OM**

Sensibilisation et distributions de composteurs en groupe

Distributions à Celles et Melle chaque semaine

« L'automne des biodéchets » : distributions dans les communes

Accompagnement, formation et installation de site de compostage en établissement

(Écoles, communes, associations, services de la CCMP, village vacances, restaurants, foyers de vie, CSC)

Implantation de sites de compostage de quartier

Installation de composteurs partagés en lien avec la commune de Melle et associations (épicerie sociale et quartier St Jean)

Formation de référents de site par Solstisse Compostage

Location et mise à disposition de broyeurs (particuliers et pour les communes)

Aide à l'achat de broyeurs (juillet-octobre) Offre aux particuliers et associations



PRÉSENTATION

**Communauté de communes
Mellois en Poitou**
Le territoire desservi



62

Communes

(58 à compter de 2025)

1 283
Km²



47 025
Habitants



1 000

**Conseillers
municipaux**

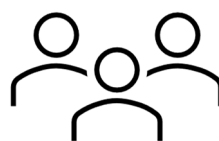
143

**Conseillers
communautaires**

Communes nouvelles
de la communauté de communes
Mellois en Poitou
au 1^{er} janvier 2019



ORGANISATION AU SERVICE DES MISSIONS



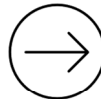
58
Agents

PRÉVENTION



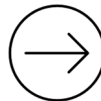
Programme de prévention des déchets
Tri à la source des biodéchets

RÉEMPLOI



Étude pour la mise en place d'un
dispositif territorial

RECYCLAGE



Collecte sélective
Déchèteries

Traitement des OM et
des encombrants
délégué au SMITED

**VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE**



Construction TVME SMITED

ÉLIMINATION

PRÉVENTION DES DÉCHETS

Ensemble,
réduisons nos déchets

Réduire la quantité de déchets produits
pour :

- économiser les matières premières,
- limiter les impacts liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits,
- limiter les impacts environnementaux et financiers liés à la gestion des déchets.

ÉCO-EXEMPLARITÉ
La collectivité s'engage

ÉDUCATION
*Transmettons les
bons gestes*

COMMUNICATION
*Ensemble, réduisons
nos déchets*

Programme Local de Prévention des
Déchets Ménagers et Assimilés
(PLPDMA)

Depuis juillet 2021

R3
*Prolonger la vie
de nos objets*

BIODÉCHETS
*Nos déchets
sont une ressource*

PROFESSIONNELS
*Tous acteurs, tous
responsables*

GASPILLAGE
ALIMENTAIRE
*Gaspillons moins,
mangeons mieux*

LES OBJECTIFS

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 23/06/2025

ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_06-DE

S²LOW

→ Entre 2019 et 2027



550,91
kg/hab.
2019



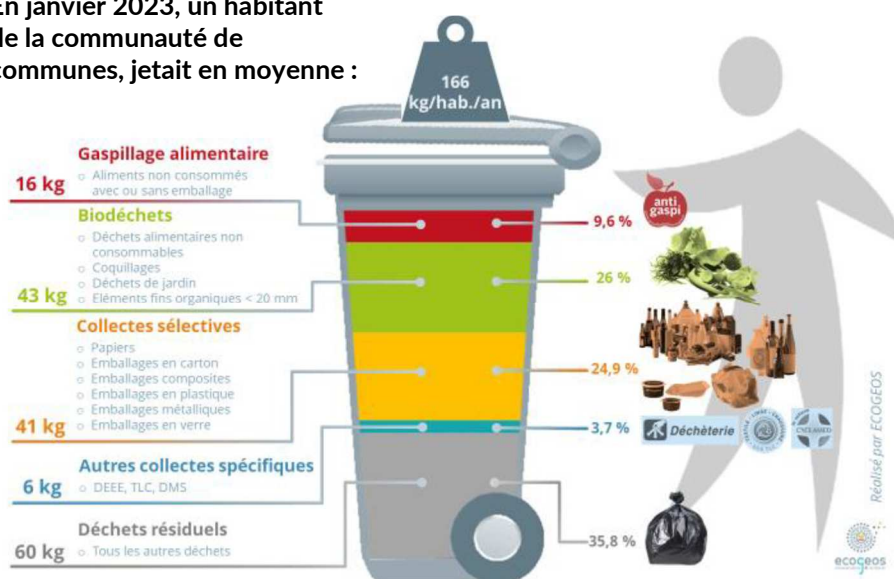
411
kg/hab.
2027



Soit une baisse de 25 % de l'ensemble
des déchets ménagers et assimilés

→ S'adapter au contexte

En janvier 2023, un habitant
de la communauté de
communes, jetait en moyenne :



→ Un service de proximité

Elodie
Martin



Cheffe de
service

Valérie
Porta



Chargée de
développement

Jean-
François
Simioni



Animateur
Jardin au
Naturel

Benjamin
Hamaide



Ambassadeur
de prévention
et tri

Rachel
Gaultier



Animatrice
sensibilisation
et prévention

Anaïs
Carde



Ambassadrice
biodéchets

Elodie
Bucheton



Ambassadrice
biodéchets

Mellois
en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

→ Nos déchets sont une ressource

Axe 1 - Ensemble, Réduisons nos déchets

1 GT marchés et salles des fêtes

Pour les salles des fêtes :

- ❖ Signalétique spécifique aux déchets des salles des fêtes
- ❖ Annexe ou article du règlement intérieur dans toutes les salles des fêtes

Pour les marchés :

- ❖ Charte commune à inclure dans les règlements des marchés
- ❖ Sensibilisation et signalétique spécifique aux déchets des marchés à destination des commerçants
- ❖ Labélisation



Nouveauté 2024 !!
MEMO-TRI

2 Communication de proximité

En animation (lycées, collèges, structures diverses, entreprises...), SERD ...

En porte-à-porte (auprès des habitants)
Sur retours des agents de collecte, élus et habitants ou par des caractérisations.



3 Valoriser les points tri

En partenariat avec le lycée Bujault, l'école de Verrines et la commune de Celles-sur-Belle.



4 Accompagnement des communes dans leurs cimetières

Zones dédiées avec signalétiques spécifiques (tri, récup, compostage...)

Diagnostic, accompagnement en fonction des souhaits des communes...



Axe 2 - La collectivité s'engage

1 Informer, donner du sens et former

Formation à la fresque des déchets

- ❖ Animée par Zéro Déchet Pays Niortais
- ❖ Formation des agents (DPGD + deux agentes)

Distribution de composteurs / formations au compostage pour les agents CCMP

- ❖ Formation référents de site aux Arcades
- ❖ Distribution spéciale aux agents à Melle avec formation



2 Moins jeter, mieux trier

Essuie-mains en tissu

Travail avec la DST pour rééquiper les écoles post covid

Pré-collecte de papiers

Subvention accordée aux APE pour la pré-collecte de papiers
19 associations partenaires
133T840 de papiers collectés et revalorisés

Collecte de fournitures des instruments d'écriture

2 collectes sur la direction éducation
1 collecte DPGD
3 cartons collectés - 16kg de fournitures recyclées



Axe 3 - Nos biodéchets sont une ressource

1 Développer l'action de broyage



Location et mise à disposition de broyeurs
(particuliers et pour les communes)

Aide à l'achat de broyeurs (juillet-octobre)

- Offre aux particuliers et associations
- Montant de la subvention progressif pour les achats groupés

Broyage à domicile

Lancement en octobre 2024
Seulement 3 demandes fin 2024

Objectifs tri à la source des biodéchets 1675

1174
Composteurs distribués

10

59
Formations compostage

205

97
Jours d'utilisation des broyeurs par les communes et particuliers

700

2451
Personnes sensibilisées au compostage

3
Composteurs de quartier installés

23
Etablissements équipés en 2024 (21 en cours)

43
Broyeurs subventionnés

107t
Quantité de biodéchets détournés des OMRs



2 Faciliter le compostage

Distributions de composteurs

Distributions à Celles et Melle chaque semaine

« L'automne des biodéchets » : distributions dans les communes

Implantation de sites de compostage de quartier

Installation de composteurs partagés en lien avec la commune de Melle et associations (épicerie sociale et quartier St Jean)

Formation de référents de site par Solstisse Compostage

Accompagnement, formation et installation de site de compostage en établissement

(écoles, communes, associations, services de la CCMP, village vacances, restaurants, foyers de vie, CSC)

Axe 4 - Gaspillons moins, mangeons mieux

1 Accompagner les gros producteurs

Rencontres producteurs

- ❖ Diagnostic du gaspillage alimentaire
- ❖ Propositions d'actions
- ❖ Recensement des bonnes pratiques

200

65
Personnes sensibilisées

5
Producteurs rencontrés



2 Animations anti-gaspillage

Disco-soupe

- ❖ En partenariat avec Les Ateliers de la Simplicité et Super U
- ❖ Préparation de recettes avec les légumes invendus
- ❖ Distribution de fiches recettes aux usagers

3 Projet frigo solidaire

- ❖ En lien avec Restauration Scolaire, CIAS, Projet de Territoire, Epicerie Sociale
- ❖ Choix d'effectuer les dons directement à l'épicerie plutôt qu'à travers un frigo



Axe 5 – Transmettons les bons gestes - Education

1 Informer et donner du sens



Animations en milieu scolaire

- ❖ Sur sollicitation des enseignants
- ❖ Sensibilisation des élèves et éco-délégués
- ❖ Mise à disposition d'une malle pédagogique

2 Mobiliser les partenaires

Convention de partenariat renouvelée

- ❖ Les Ateliers de la Simplicité
- ❖ La Bêta Pi
- ❖ Interventions dans les classes



Tri et volume des déchets

Réemploi et recyclage

Le compostage

Le jardinage au naturel

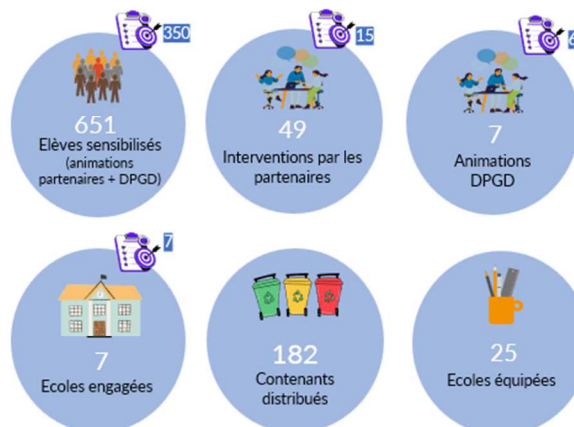
Le gaspillage alimentaire

- ❖ Interventions en TAP de Brioux de Cavale



3 Baisser la production de déchets dans les écoles

- ❖ Accompagnement des écoles signataires de la charte
- ❖ Equipement des écoles en contenants pour le tri



Axe 6 – Tous acteurs, tous responsables

Baisser et valoriser les déchets en entreprise

Accompagnement des entreprises

- ❖ Signalement par le Service Collecte ou sollicitation de l'entreprise
- ❖ Prise de contact
- ❖ Diagnostic de la production et gestion des déchets
- ❖ Propositions d'actions en faveur de la prévention et du tri
- ❖ Signature de la charte
- ❖ Mise à disposition de bacs et d'affiches, conseils, formation des salariés...
- ❖ Envoi d'un courrier en cas de non-conformité du tri



Travail avec l'Office de Tourisme sur l'accompagnement des hébergeurs du territoire pour un meilleur tri et prévention des déchets



Axe 7 – Prolonger la vie de nos objets

1 Gratiféria



- ❖ 2^{ème} édition
- ❖ Partenariat avec le centre socio-culturel
- ❖ Clôture de la SERD
(Semaine Européenne de Réduction des Déchets)



2 Mise en place de caissons de réemploi



- ❖ 3 déchèteries équipées (Lezay, Melle et Sauzé-Vaussais)
- ❖ 8 partenaires
- ❖ Permanences de la boîte à UtileS - 2 fois par semaine à Melle
- ❖ Permanence à Sauzé Vaussais pour promouvoir le caisson avec Emmaüs et un café-réparation d'ECIMER en mai 2024

3 Semaine Européenne de Réduction des déchets



- ❖ Invitation à travailler avec les acteurs du réemploi
- ❖ Des ateliers, fresques, café-réparation...
- ❖ Impulsion d'une dynamique collective

4 Accompagner le développement des cafés-réparation

- ❖ Promotion des café-réparations existants (en porte-à-porte, sur le mémo-tri...)
- ❖ Communication presse et réseaux sociaux



Les résultats globaux des actions de 2024



COLLECTE DES DMA

Déchets Ménagers et Assimilés
Chiffre 2024

8497

Bacs collectifs
(OM et emballages)

10

Camions de
collecte

4

Camions grues

9

Déchèteries

257

Points tri

4 plateformes de
végétaux

LES DÉCHÈTERIES

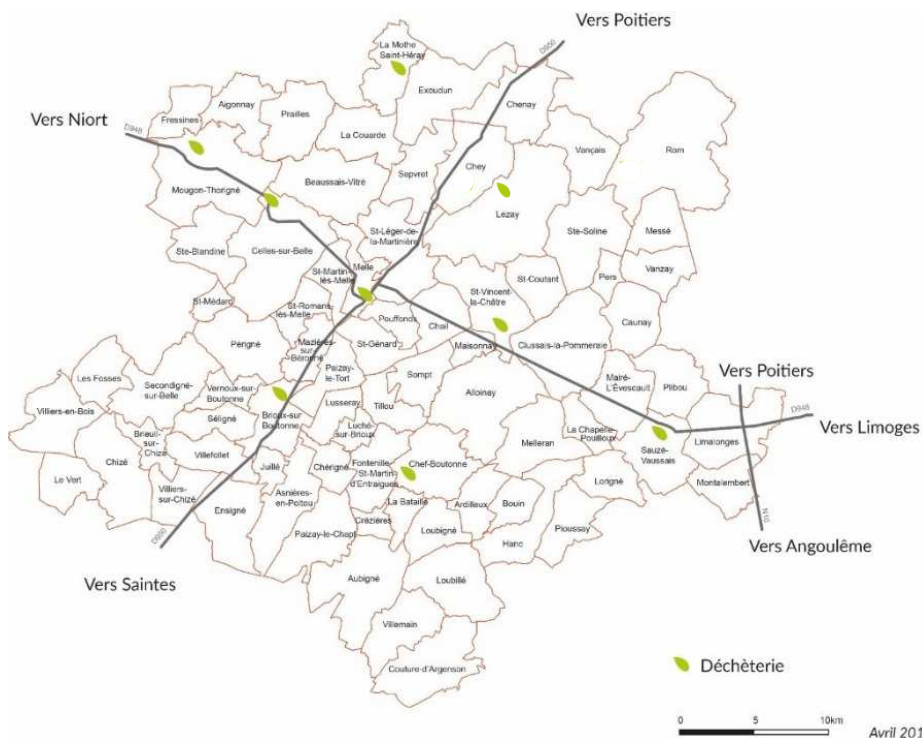
Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

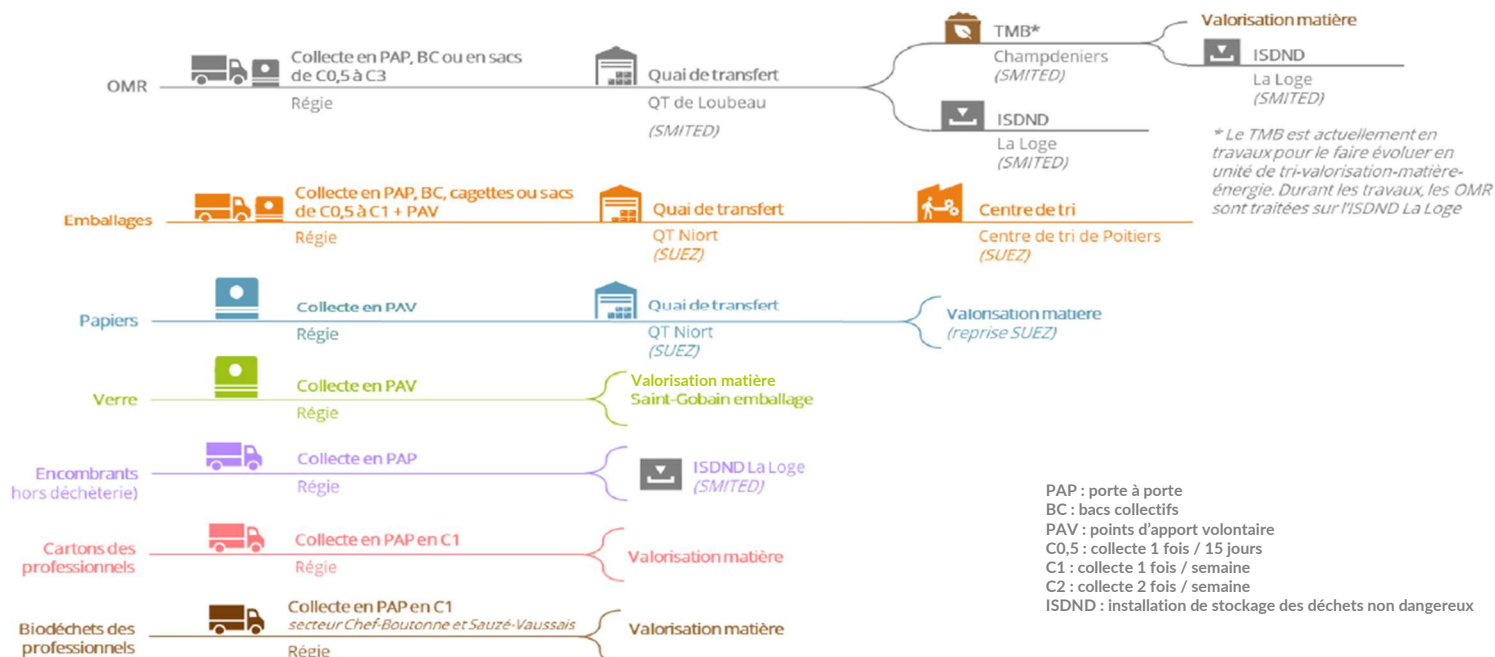
Publié le 23/06/2025

ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_06-DE

S²LOW



LES COLLECTES



COLLECTE DES DMA



OBJECTIFS

2027

Année de référence 2019

-15% OM

**-39% DE DÉCHETS
DÉCHÈTERIES**

LES AXES D'OPTIMISATION

→ TRANSFORMER

Des déchèteries aux centres de valorisation

Le tri pour le réemploi et la valorisation sont la règle, les déchets ultimes doivent rester l'exception.

Afin d'atteindre les objectifs, d'améliorer les modalités d'accueil et les conditions de travail des agents, la communauté de communes a entamé une transformation de ses déchèteries et des projets sont à venir :

- Mise en conformité
- Détermination du maillage des déchèteries sur territoire
- Réaménagement
- Développement des filières REP et de valorisation
- Mise en place de la gestion des accès
- Redéfinition de la tarification des professionnels
- Transformation du métier et formations afférentes
- Doublon des agents de valorisation
- Développement des partenariats avec associations / économie solidaire

→ AMÉLIORER

Avoir un meilleur geste de tri

La sensibilisation en porte à porte est réalisée lors du déploiement de nouveaux projets mais également dans le cadre de la procédure d'application du règlement de collecte.

Ainsi, les agents de proximité ont été amenés à intervenir dans les foyers à la suite des constats d'erreurs de tri des agents de collecte, des agents communaux ou à la suite des caractérisations qu'ils mènent eux-mêmes tout au long de l'année.

L'objectif est d'intervenir au mieux auprès de la population pour rappeler les consignes de tri mais également informer des actions de prévention de la communauté de communes et notamment des outils mis à disposition pour le broyage et le compostage.

Aussi, en 2024, 1405 bacs ont été caractérisés et 1157 personnes sensibilisées en porte à porte.



→ OPTIMISER

Adapter les activités aux évolutions

La thématique déchets est en constante évolution en fonction des habitudes de consommation, de l'économie et des mesures prises aux niveaux national et européen.

Il est ainsi primordial de s'adapter à ces évolutions en optimisant et modifiant les activités mais également en créant de nouvelles.

Ainsi, 2024 a été l'occasion de travailler sur des sujets dont le déploiement débutera en 2025 :

- Restructuration des activités liées aux collectes afin de répondre au mieux aux besoins et optimiser les pratiques.
- Mise en place d'une collecte en apport volontaire des cartons pour s'adapter aux changements d'habitudes de consommation, limiter les dépôts en bacs et rapprocher le geste de tri.
- Mise en place du tri hors foyer dans les sites communautaires et dans les lieux identifiés comme sites accueillant de la restauration nomade.
- Valorisation des gravats qui étaient jusqu'à présent stockés en ISDI.

COLLECTE DES DMA



PROJETS 2025

Remaniement de la
Redevance Spéciale

Suppression de la collecte biodéchets à
la suite de l'étude sur la généralisation
du tri à la source des biodéchets

Transformation
de la collecte des cartons

Évolution de la tarification en
déchèteries des professionnels.

→ La collecte des cartons

La collecte des cartons de professionnels s'effectue sur l'ancien territoire de la communauté de communes du Mellois et regroupe **80 professionnels** pour **102,92 tonnes** collectées.

→ La collecte des biodéchets

La collecte des biodéchets s'effectue sur l'ancien territoire de la communauté de communes Cœur du Poitou (cantons de Chef-Boutonne et Sauzé-Vaussais) pour **10 gros producteurs**. En 2024, **26.710 tonnes** ont été collectés.

→ La Redevance Spéciale

En 2024, la Redevance spéciale a été appliquée comme déterminé à la suite de la généralisation en juillet 2021 selon les règles d'application suivantes :

- La structure tarifaire de cette RS est établie en fonction du volume du (des) bac(s) présenté(s) à la collecte et leur fréquence de collecte. Les bacs mis à disposition par la collectivité sont proposés en différents volumes, suivant la production des déchets. Ils sont facturés sur leurs contenances nominales.
- Pour les personnes assujetties à la TEOM, la RS n'est applicable qu'à partir de 1320 litres hebdomadaires. Dans le cas des entreprises ou collectivités exonérées, elle est applicable dès le premier litre collecté.
- Mode de calcul de la RS = (Nombre de litres mis à disposition x fréquence de collecte hebdomadaire) x Prix au litre - montant de la TEOM (sur justificatif fiscal).
- TARIF 2024 de la RS : 0,76€ le litre (pas d'évolution depuis la fusion).
- Une étude a été réalisée en 2024 afin que les modalités d'application de la RS correspondent au mieux à la collecte et au traitement des déchets concernés.

→ La tarification en déchèteries

Certains déchets sont facturés aux professionnels afin que la dépense de leur traitement ne pèse pas sur les seuls ménages du territoire. Les tarifs appliqués en 2024 étaient les suivants (à noter que ces tarifs ont évolué en 2025) :

Matériaux	Tarifs 2024
Encombrants	28,50 € / m ³
Bois	18,50 € / m ³
DDS	1,10 € / kg
Végétaux	14,50 € / m ³
Inerte territoire	21 € / m ³
Inerte hors territoire	53 € / m ³
Déchets en mélange	29 € / m ³

COLLECTE DES DMA

LES RÉSULTATS

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 23/06/2025

ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_06-DE



→ L'évolution de DMA



Entre 2010 et 2024

- 27 % des OM

+ 176 % des emballages

Pour une meilleure lecture des tableaux suivants :

- OMA : Ordures Ménagères + Collecte sélective
- DMA : OMA + déchets de déchèteries
- *HG : Hors Gravats
- **AG : avec Gravats
- Population communautaire (référence CITEO) : 47 025 habitants

Le + : 133.840 tonnes de papiers collectés en partenariat avec 19 associations

QUANTITÉ COLLECTÉE (en tonne)

QUANTITÉ (en tonne)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	ÉVOLUTION 2023/2024
OM	8811.61	8825	8551	7887	7489.79	7182.91	- 4.10 %
Emballages	1064.70	1098.62	1239.64	1602.64	1892.44	2163.21	+ 14.31 %
Papier	1017.12	890.41	1010.33	898.12	720.42	678.46	- 5.82 %
Verre	1910	1965.20	1961.07	2060.75	1960.52	1992.74	+ 1.64 %
OMA	12803.43	12779.23	12762.04	12448.51	12063.17	12017.32	- 0.38 %
Déchèteries (hors gravats)	13204.59	14593.81	18143.78	15116.46	15861.14	17257.06	+ 8.80 %
DMA (hors gravats)	26008.02	27373.04	30905.82	27564.97	27924.31	29274.38	+ 4.83 %
Gravats	5236.96	4986.49	9851.78	10646.82	8470.72	10574.40	+ 24.83 %
DMA (avec gravats)	31244.98	32359.53	40757.60	38211.78	36395.03	39848.78	+ 9.48 %

QUANTITÉ COLLECTÉE PAR HABITANT (en kg par habitant et par an)

QUANTITÉ (en kg par habitant)	Base 2010	2021	2022	2023	2024	ÉVOLUTION 2021/2024	ÉVOLUTION 2023/2024	ÉVOLUTION 2010/2024
Population de référence		47 857	47 614	47 387	47 025			
OM	210,73	178,69	165,64	158,06	152,75	- 14.51 %	-3.36 %	- 27.52 %
Emballages	16,63	25,90	33,66	39,94	46,00	+ 77.59 %	15.19 %	176.62 %
Papier	26,23	21,11	18,86	15,20	14,43	-31.66 %	-5.10 %	-45.00 %
Verre	29,97	40,98	43,28	41,37	42,38	+ 3.41 %	2.43 %	41.40 %
OMA	291,56	266,68	261,44	254,57	255,55	-4.17 %	0.39 %	-12.35 %
Déchèteries (hors gravats)	194,66	379.13	317.48	334.71	366.97	- 3.21 %	+ 9.64%	+ 88.52 %
DMA (hors gravats)	486,22	645.78	578.93	589.28	622.52	- 3.60 %	+ 5.64 %	+ 28.03 %
Gravats	70.95	205.86	223.61	178.76	224.87	+ 9.23 %	+ 25.79 %	+ 216.94 %
DMA (avec gravats)	557,17	851.66	836.06	691.83	847.39	- 0.50 %	+ 22.48 %	+ 52.08 %

Entre 2010 et 2024



+ 88% DÉCHETS
DE DÉCHÈTERIES

(hors gravats) par habitant

Le PLPDMA et le déploiement du mode de collecte permettent l'atteinte de objectifs fixés en termes de baisse des OM et d'augmentation du tri des emballages.

Les enjeux pour les années à venir concernent les déchets de déchèteries.

COLLECTE DES DMA

ZOOM SUR LES

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 23/06/2025

ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_06-DE

→ Les déchets acceptés

	Brioux / Boutonne	Celles /Belle	Chef- Boutonne	La Mothe St Héray	Lezay	Melle	Mougon	Sauzé- Vaussais	St Vincent la Chatre
ABJ non thermique*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
ABJ outils de peinture	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Articles de sport et de loisirs			✓		✓		✓	✓	
Batterie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Bois	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Capsules de café	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Carton	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Cartouches d'imprimante	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
DASRI			✓					✓	
D3E	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Déchets dangereux	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Ferraille	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Gravats	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Jeux et jouets	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Huile minérale	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Huile végétale	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Lampes et néons	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Mobilier	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Piles et accumulateurs	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Plâtre			✓		✓			✓	
Pneus	✓		✓					✓	
Polystyrène	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	
Radiographies	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Textiles	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	
Tout venant	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Végétaux	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

*ABJ : Articles de Bricolages et de Jardin

→ L'évolution des quantités collectées

Hors gravats (en tonne) sur 3 ans

Déchèterie	2022	2023	2024
Brioux s/ Boutonne	1574.29	1524.29	1622.70
Celles s/ Belle	1143.52	1541.28	1741.65
Chef-Boutonne	2432.74	2102.27	2058.15
Chey	300.03	391.97	237.42
La Mothe Saint Héray	650.70	709.75	769.72
Lezay			931.6
Melle	3656.57	4016.42	4363.17
Mougon	2060.05	2149.02	2203.35
Rom	224.12	269.956	154.61
Sauzé-Vaussais	3033.82	3037.86	3036.47
St Vincent la Chatre	40.62	118.51	138.24
TOTAL	15116.46	15861.31	17257.08

Avec gravats (en tonne) sur 3 ans

Déchèterie	2022	2023	2024
Brioux s/ Boutonne	2679.893	2343.495	2936.296
Celles s/ Belle	2262.716	2050.398	2418.445
Chef-Boutonne	3647.542	3137.472	3824.547
Chey	300.030	391.968	237.42
La Mothe Saint Héray	941.901	992.747	1134.517
Lezay			1206.80
Melle	5058.185	6062.826	6670.371
Mougon	3307.250	2955.428	2857.745
Rom	224.120	274.756	154.61
Sauzé-Vaussais	7301.020	6004.261	6252.473
St Vincent la Châtre	40.616	118.508	138.24
TOTAL	25763.273	24331.859	27831.46

Par type de matériaux (en kg par habitant et par an)

Matériaux	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
ABJ Outils de peinture			0.007	
Articles de sport et de loisirs			0.012	
Batteries	0.12	0.12	0.11	- 8.33 %
Bois	38.40	39.67	44.13	+ 11.24 %
Capsules de café usagées	0.05	0.05	0.07	+ 40%
Carton	9.96	9.88	10.64	+ 7.69 %
Cartouches d'imprimantes	0.01	0.02	0.01	- 50 %
D3E	11.71	11.64	12.43	+ 6.79 %
DASRI	0.01	0.01	0.008	
DDS (Eco-organismes)	0.73	0.69	0.77	+ 11.59 %
DDS (hors éco-organismes)	1.77	1.77	1.77	=
Ferraille	15.58	14.98	15.85	+ 5.81 %
Filtres à huiles	0.05	0.07	0.05	- 28.57 %
Gravats	223.61	178.76	224.87	+ 25.79 %
Huiles minérales	0.46	0.60	0.54	- 10 %
Huiles végétales	0.04	0.08	0.08	=
Lampes et tubes fluorescents	0.05	0.06	0.05	- 16.66 %
Mobilier/jeu-jouets/ABJ non thermiques	22.48	24.46	23.45	- 4.13 %
Piles	0.10	0.10	0.10	=
Plâtres	2.60	2.36	2.50	+ 2.93 %
Pneus	0.45	0.63	0.57	- 9.52 %
Polystyrène	0.33	0.28	0.27	- 3.57 %
Radiographies usagées	0.01	0.01	0.007	- 30%
Textile	0.50	0.96	1.03	+ 7.29 %
Tout venant	57.26	58.63	58.09	- 0.92 %
Végétaux	154.81	167.64	194.44	+ 15.98 %
TOTAL	541.08	513.47	591.84	+ 15.26 %

Entre 2023 et 2024



1^{ère} année de baisse
du tout venant



+ 16% Végétaux
+ 26 % Gravats

TRAITEMENT DES DMA

Déchets Ménagers et Assimilés



52 %
Recyclage /
valorisation matière

48 %
Stockage
Dont 21% en ISDND
et 79% en ISDI

FOCUS DÉCHÈTERIES

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

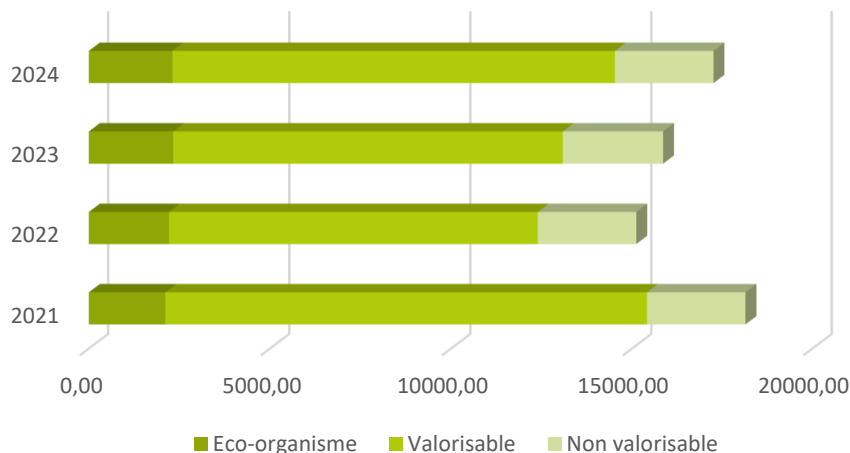
Publié le 23/06/2025

ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_06-DE

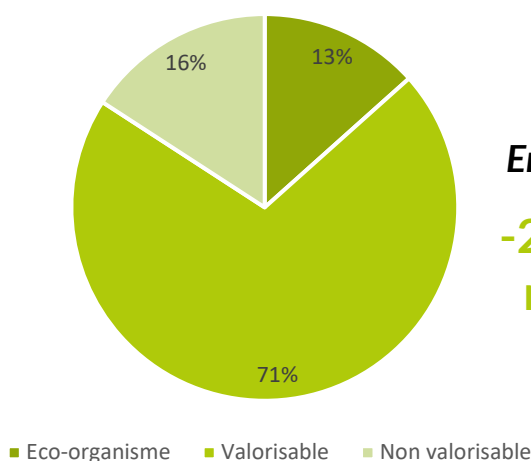


→ Évolution du mode de traitement hors gravats

Evolution des tonnages par destination



Mode de traitement 2024



Entre 2023 et 2024
-2% de déchets
non valorisés

→ Le réemploi

LE TEXTILE

Le textile est collecté sur 7 des déchèteries du territoire (Brioux sur Boutonne, Celles sur Belle, Chef-Boutonne, Lezay, Melle, Mougon et Sauzé-Vaussais) pour **48,335 tonnes** collectés en 2024.

LES OBJETS

Présence de caissons de réemploi :

- Déchèterie de Melle et Lezay
La boîte à Utiles
27T5 d'objets détournés
- Déchèterie de Sauzé-Vaussais
Emmaüs
13,8T d'objets détournés



TRAITEMENT DES DMA

FOCUS SUR LES ISDI

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

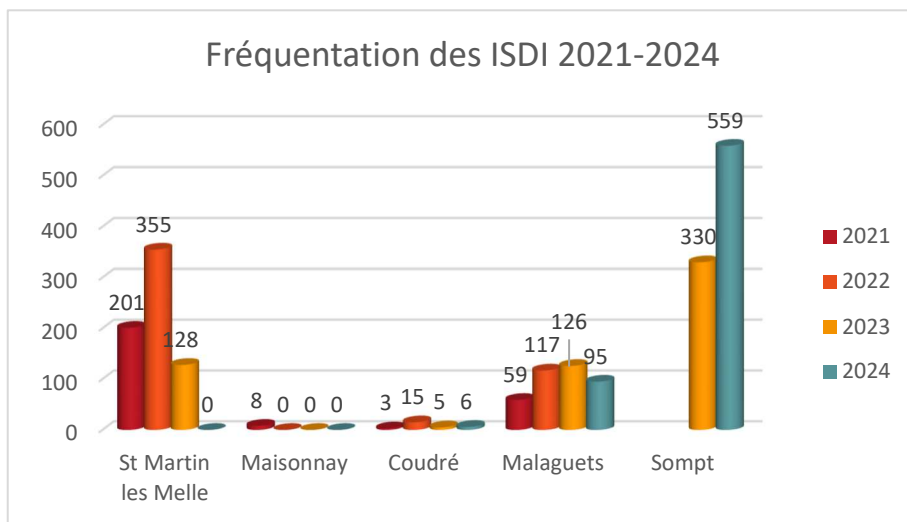
Publié le 23/06/2025

ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_06-DE



Définition des déchets inertes : regroupent les matériaux naturels non souillés : pierres, briques, tuiles, carrelages, terres, déblais, gravats non pollués, ...

→ La fréquentation

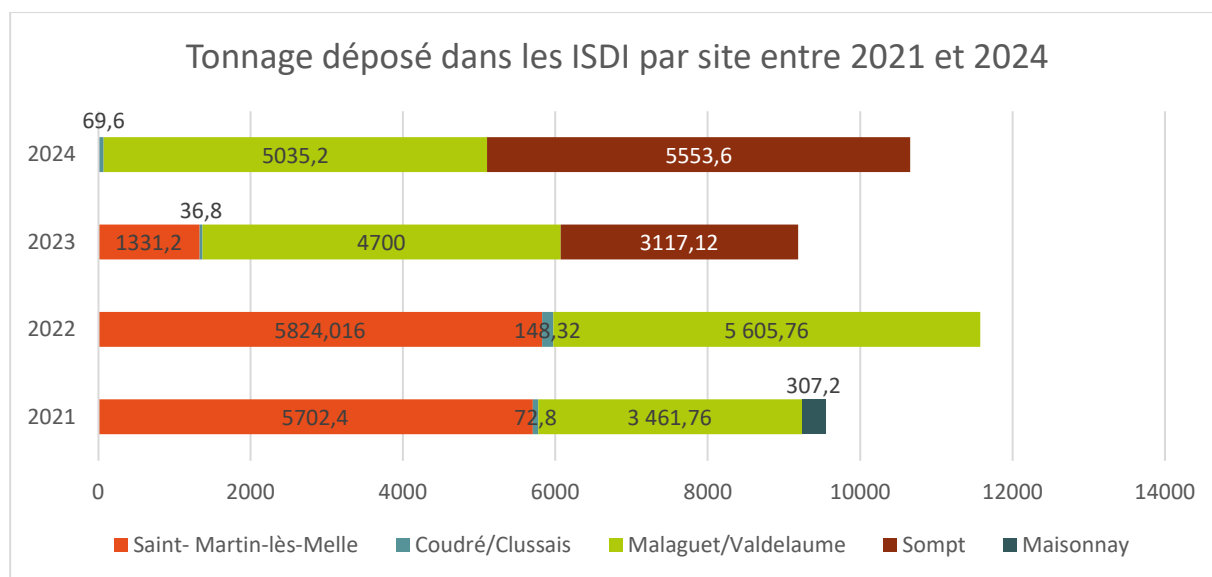


Entre 2023 et 2024

+ 16 % des tonnages

Les apports directs des particuliers représentent 1,97 % et les 98,03 % restant proviennent des déchèteries.

→ Les tonnages



Les apports en gravats sont très fluctuants d'une année à l'autre.



2025

Des ISDI à la valorisation

TRAITEMENT DES DMA

FOCUS SUR LES

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_06-DE

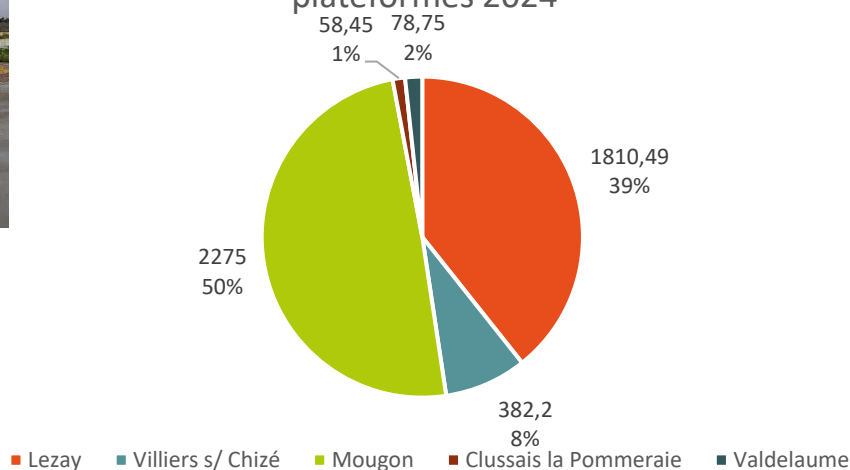
→ Partenariat avec les agriculteurs

Les déchets verts du territoire sont accueillis en déchèteries et sur les plateformes dédiées uniquement à ce flux. La collectivité a mis en place la filière de valorisation de co-compostage qui consiste à broyer les déchets verts, les mélanger à du fumier, réaliser des andains, et épandre sur les terres agricoles afin de fertiliser les sols. Des partenariats sont passés avec des agriculteurs intéressés. Des analyses et un suivi sont réalisés par la chambre d'agriculture pour le compte de la collectivité.

Afin d'optimiser les coûts, les flux accueillis sur certaines déchèteries sont transférés sur un nombre réduit de sites permettant de les regrouper plutôt que de multiplier les lieux de broyage.



Répartition des apports directs végétaux sur les plateformes 2024



La plateforme de déchets verts de Mougon reçoit 50% des apports directs et celle de Lezay 39%.

→ Tonnages

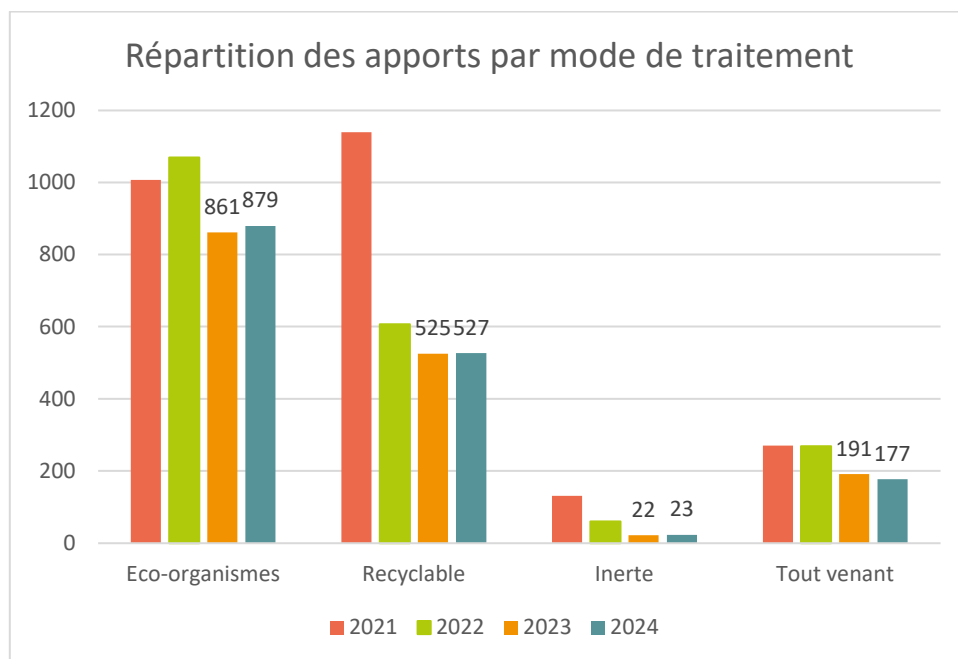
Site de broyage	Provenance des végétaux	Tonnage global reçu sur site
Lezay	- Déchèterie de La Mothe St Héray - Déchèterie de Chey - Déchèterie de Rom - Déchèterie de St Vincent la châtre - Déchèterie de Lezay - Apports directs	1810.49
Mougon	- Déchèterie de Celles s/ Belle - Déchèterie de Mougon	2275
Sauzé-Vaussais	- Déchèterie de Sauzé-Vaussais	1610.350
Brioux s/ Boutonne	- Déchèterie de Brioux s/ Boutonne	571.55
Chef-Boutonne	- Déchèterie de Chef-Boutonne - Collecte des biodéchets	1006.250
Melle	- Déchèterie de Melle	2374.40
Villiers s/ Chizé	- Apports directs	382.20
Valdelaume	- Apports directs	78.75
Clussais la Pommeraie	- Apports directs	58.45

La collecte des encombrants en porte à porte réalisée **2 fois par an** sur inscription.

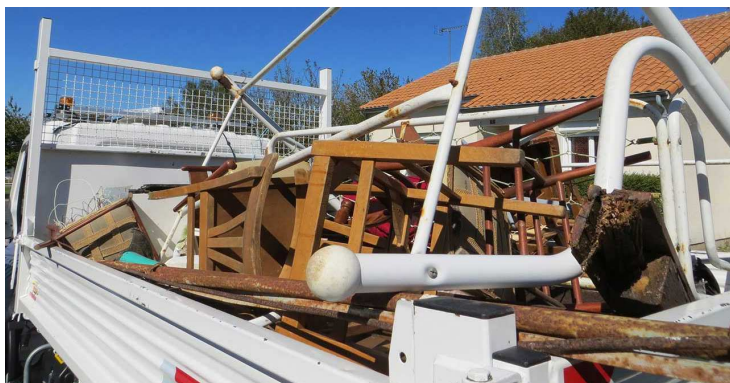
En 2024 :

- **323 foyers** ont utilisé le service soit une **hausse de 1,25 %** par rapport à 2023.
- **338,8 m³** de déchets collectés soit une **hausse de 12,37%** par rapport à 2023.

Le secteur utilisant le plus ce service reste le lezayéen, ce qui peut s'expliquer par le manque d'une déchèterie équipée de suffisamment de filières sur le secteur (avant l'ouverture de la déchèterie de Lezay), entraînant pour les usagers des déplacements obligatoires à Melle ou Sauzé-Vaussais pour le premier semestre.



Enfin, en matière de réemploi, la marge de manœuvre est inexistante puisqu'aucun objet n'a été jugé réparable ou en bon état sur les 1601 récupérés.



BILAN FINANCIER

Déchets Ménagers et Assimilés

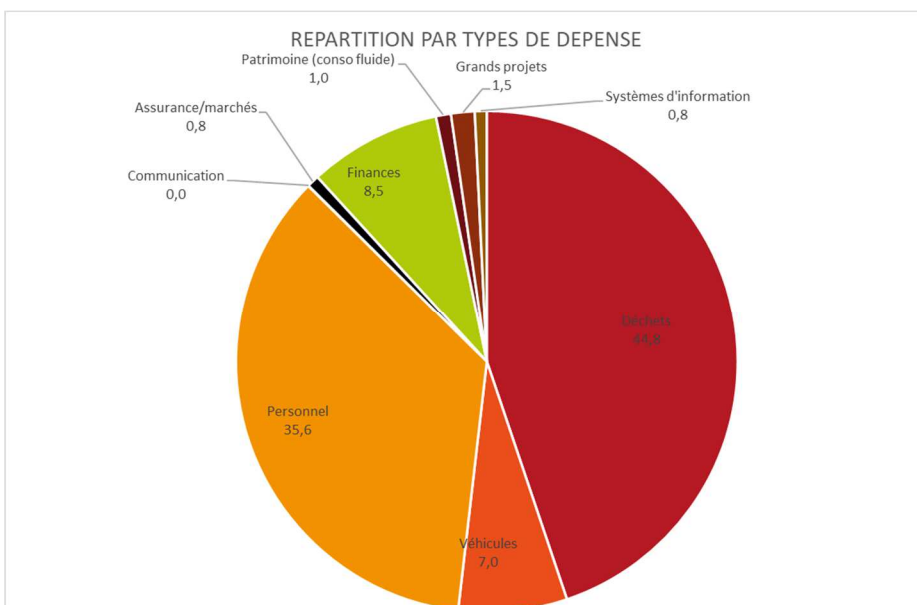
67%
des dépenses
OM et Tout venant



OM
18% des tonnages
39% des coûts

DÉPENSES

→ Les types de dépenses



→ Les prestations

En 2024, le montant total du budget TEOM relatif aux prestations extérieures était de **1 218 905 €**.

L'augmentation est constante ces dernières années.

→ Augmentation des DMA

→ Hausse des tarifs

Les prestations en lien avec le traitement des déchets (hors OM et tout venant) représentent **15 %** des dépenses de fonctionnement du budget TEOM.

Objets	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
Bois	67 093	148 029	132 322	152 996	154 706	126 782	132 918	142 705
Broyage déchets verts	94 446	66 803	60 116	88 871	108 787	106 306	132 219	163 481
DDS	71 950	92 383	69 815	74 663	82 372	73 410	82 129	86 437
Retournement andains	6 122	4 635	10 364	4 736	8 894	11 242	6 773	6 615
Analyses compost	4 001	2 997	3 530	2 611	2 648	3 243	3 007	2 380
Chambre d'Agriculture	5 355	2 856	5 400	7 236	6 367	7 404	7 404	7 824
Huiles et filtres	3 566	4 460	2 655	264	5 042	0	0	0
Gravats	8 712	22 933	14 587	8 957	13 944	13 938	22 479	27 562
Polystyrène	5 923	7 339	7 594	7 313	9 876	13 404	14 627	13 515
Evacuation pneus	1 831	5 163	1 512	1 710	3 135	1 972	1 562	987
Cartons	18 562	23 201	17 232	18 620	23 964	24 279	24 534	19 817
Entretien vêtements de travail	4 643	15 105	14 733	12 694	4 711	27 603	39 311	39 351
Tri des emballages	215 709	228 832	241 474	251 693	364 661	404 716	507 786	588 804
Tri des papiers	-	-	-	-	63 217	53 815	43 290	28 999
Lavage containers	15 439	23 543	29 425	28 587	25 660	79 372	133 795	90 430
Epannage	5 158	11 862	0	0	0	0	0	0
Emballages souillés	0	0	0	1 518	0	0	0	0
Évacuation SICTOM	0	0	0	4 016	0	0	0	0
Total prestations	528 511	660 142	610 759	666 486	877 985	947 485	1 151 834	1 218 905

BILAN FINANCIER

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

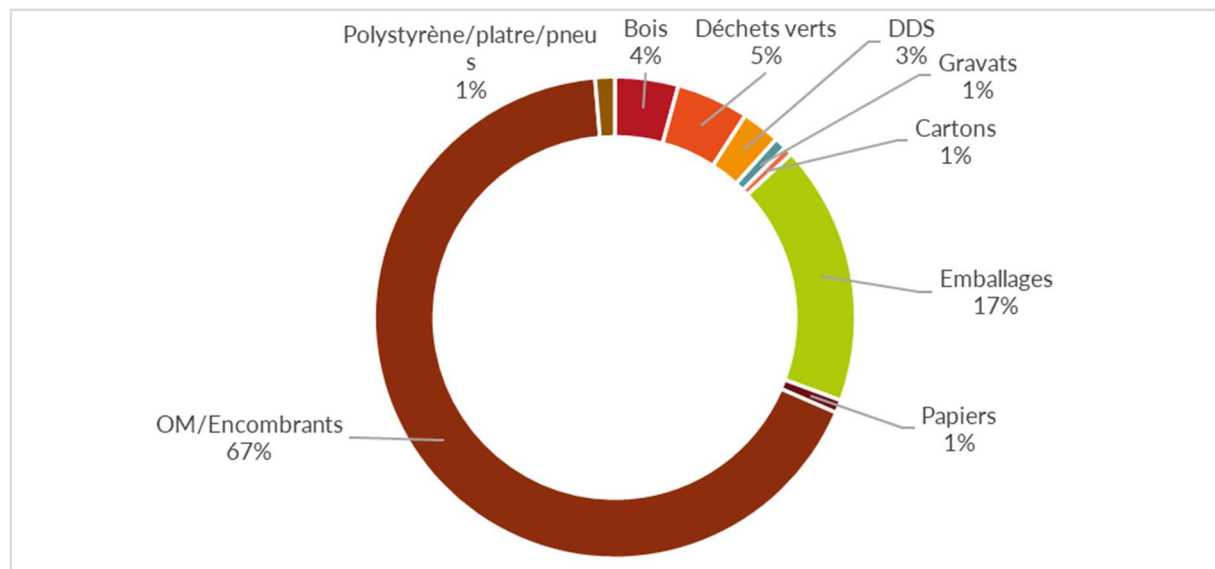
Publié le 23/06/2025

ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_06-DE



→ Le traitement des déchets

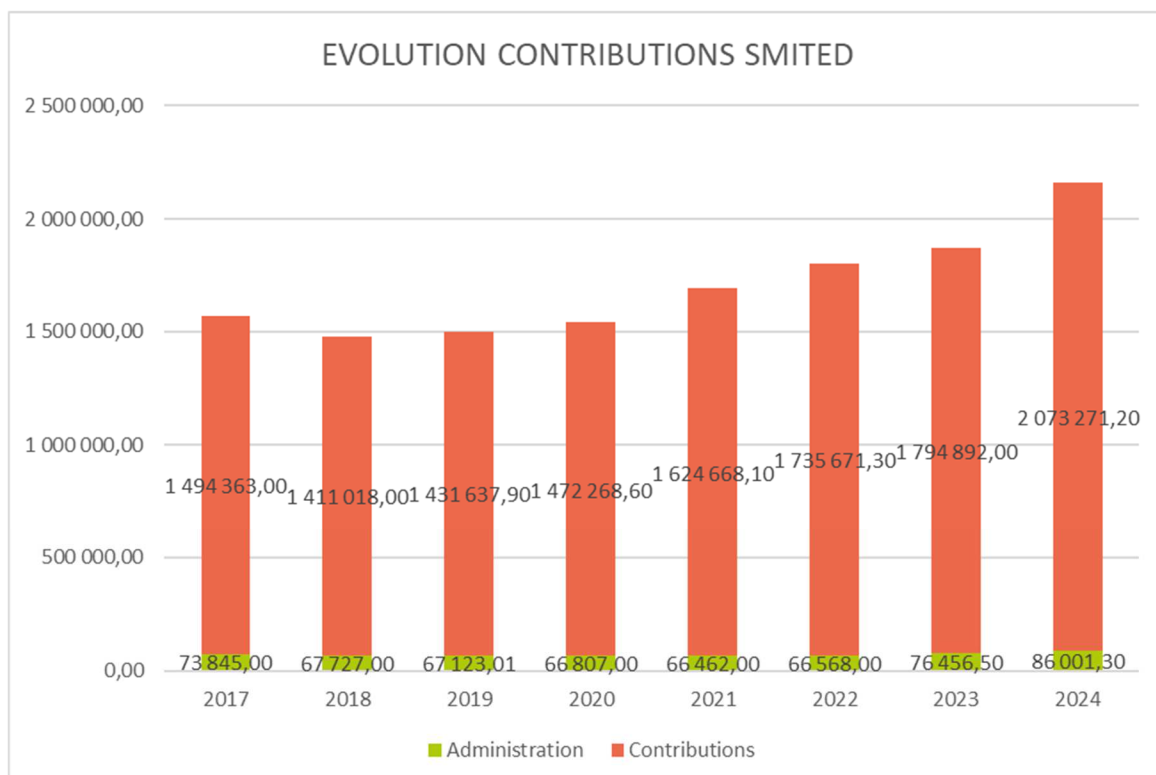
Répartition des coûts par type de déchets



On observe que la part des déchets non valorisables dans les coûts de traitement totaux est de 67%. Elle correspond aux ordures ménagères et au tout venant.

→ Le traitement des résiduels

Le SMITED traite les OM et Tout-venant produits sur la communauté de communes.



Entre 2023 et 2024

+ 20%
(du coût à la tonne)

La baisse des OM ne suffit pas face à la hausse du coût à la tonne des contributions versées pour le traitement des Ordures Ménagères et tout venant qui est passé 152 € HT pour 2023 à 182€HT en 2024.

La participation SMITED représente **26 %** des dépenses de fonctionnement du budget TEOM.

→La tarification

La TEOM

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la TEOM a été généralisée à l'ensemble du territoire de la communauté de communes

Pour rappel, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est calculée en fonction de la valeur locative de l'habitation et du taux déterminé par la collectivité en charge de la gestion des déchets, la communauté de communes Mellois en Poitou sur notre territoire.

La TEOM permet de financer l'ensemble des prestations de collecte (OM, PAV, déchèteries, ...), de gestion des flux, de prévention et de modernisation des équipements. Au-delà de la gestion des déchets, cette taxe s'inscrit dans une politique plus générale visant l'occupation des surfaces bâties (taux d'occupation et urbanisme) et la solidarité communautaire.

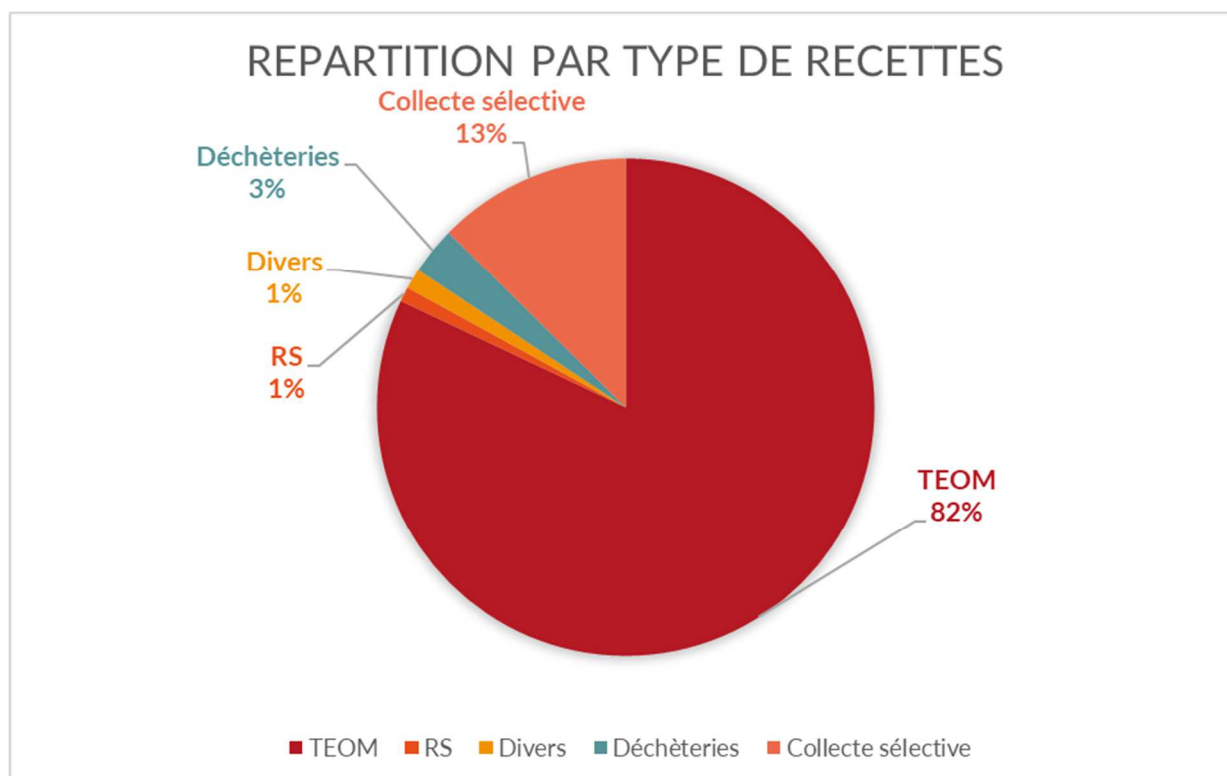
La Redevance Spéciale

Informations page 12

La tarification des professionnels en déchèteries

Informations page 12

→Les types de recettes



La TEOM représente 82% des recettes globales. Les ventes de matériaux issus de la collecte sélective sont à hauteur de 13% contre 20% en 2022 malgré la hausse du geste de tri, ce qui s'explique par la chute importante des prix de reprise des matériaux et les reports d'expédition aux repreneurs.

BILAN FINANCIER

→ Les modalités de fin

À la suite de la généralisation de la TEOM sur l'ensemble du territoire, les taux ont été lissés en 2020 et 2021 avec un effet d'aubaine en 2020, expliquant la baisse du produit entre ces 2 années. La hausse du produit de la TEOM entre 2021 et 2022 est due à l'évolution des bases, le taux n'ayant pas été modifié.

On constate une baisse de la vente de matériaux de plus de 420 000€ entre 2022 et 2023 en raison de la fluctuation du marché.

Face aux enjeux de la politique, l'augmentation des coûts de traitements des déchets, les investissements nécessaires et la chute des prix de revente des matériaux, une hausse de la TEOM a été votée en 2023.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 23/06/2025

ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_06-DE

Objets		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
TOTAL TEOM		4 381 839,51	4 575 871,63	4 580 621,00	5 537 326,44	5 854 132,67	6 346 290,26	7 628 164,01	7 978 333,13
DMA	Produit de la TEOM (+REOM pour de 2017 à 2019)	3 390 976,00	3 460 505,00	3 532 405,00	4 476 947,00	4 429 794,00	4 617 264,00	6 266 253,00	6 542 954,00
	OP d'ordre	28 516,04	28 165,40	28 165,40	27 756,40	28 343,40	27 366,00	27 366,00	32 777,00
	Remboursement autres redevables	3 275,59	78 962,26	85 706,83	56 547,50	71 649,34	57 276,13	83 872,50	73 802,38
	Subvention CODEC / étude opitmisiation		98 297,00	62 905,00	58 091,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OM	Ventes composteurs + conteneurs	1 500,00	2 110,00	7 681,00	2 912,00	3 258,00	4 098,00	3 248,00	0,00
	Soutien métaux	14 639,11	7 373,23	5 573,80					
	Produits exceptionnels	125 897,77	0,00						
	Redevance spéciale (ex CC Coeur du Poitou)	20 775,24	17 026,66	15 820,60	13 469,01	48 598,80	75 592,15	80 758,31	76 428,21
Déchèteries / ISDI	Revente matériaux déchèteries	80 782,21	99 975,31	54 968,05	52 415,19	270 048,01	196 305,01	84 609,24	121 934,79
	Location broyeurs	1 070,00	870,00	2 830,00	2 020,00	3 010,00	3 430,00	2 927,00	3 125,00
	Pro ISDI et déchèteries	37 285,93	26 316,16	52 783,53	35 401,31	37 142,70	38 475,72	33 836,61	41 629,45
	Cartes déchèteries	90,00	110,00	40,00	60,00	0,00	280,00	85,00	792,00
	OCAD3E - ECOSYSTEM	24 158,66	35 543,32	26 045,22	38 475,52	40 386,27	38 953,25	41 086,30	43 600,80
	Eco-DDS	1 335,22	1 634,85	4 885,72	9 682,36	6 088,04	5 738,26	5 244,89	5 244,86
	Eco-MAISON	23 619,01	43 390,39	32 908,90	47 730,05	44 414,67	44 765,59	48 076,00	24 839,50
	COREPILE								540,00
	ECO TLC								4 000,00
	Revente matériaux collecte sélective	157 808,24	211 739,90	190 917,93	119 248,01	290 601,48	497 831,69	182 718,17	236 747,96
CS	CITEO Papier	41 765,22	42 389,61	41 299,32	53 837,36	23 144,22	95 900,65	81 778,68	93 205,25
	Produits exceptionnels		5 956,61			9 364,24		4 404,83	1 182,25
	Appel à projet CITEO							27 056,96	4 918,56
	CITEO	428 345,27	415 505,93	435 684,70	542 733,73	548 289,50	643 013,81	654 842,52	670 611,12

→ Le budget 2024

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
011-Charges à caractère général	2 416 776,25€	13-Subventions d'investissement reçues	4 918,56€
012-Charges de personnel	2 945 782,80€	16-Emprunts et dettes	334 454,97€
65-Autres charges de gestion courante	2 231 253,36€	20-Immobilisations incorporelles	74 263,08€
66-Charges financières	33 844,81€	204-Subventions d'équipement versées	9 927,39€
67-Charges exceptionnelles	400€	21-Immobilisations corporelles	342 373,62€
68-Dotations aux amortissements	2 453€	23-Immobilisations en cours	912 764,44€
042-Opération d'ordre entre sections	658 140,20€	040-Opération d'ordre entre sections	49 012,11€
TOTAL DÉPENSES	8 288 650,42€	041-Opérations patrimoniales	47 779,86€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DÉPENSES	1 775 494,03€
013-Atténuation de charges	73 802,88€	RECETTES D'INVESTISSEMENT	
042-Opération d'ordre entre sections	49 012,11€	040-Opération d'ordre entre sections	658 140,20€
70-Produits de services	485 401,03€	10-Dotations	861 831,57€
73-Recettes fiscales	6 542 954€	13-Subventions d'investissement reçues	25 578€
74-Subventions et participations	911 485,50€	16-Emprunts et dettes	1 200 000€
75-Autres produits de gestion courante	4 598,75€	041-Opérations patrimoniales	47 779,86€
77-Produits exceptionnels	24 997,78€	TOTAL RECETTES	2 793 329,63€
TOTAL RECETTES	8 096 899,96€	RÉSULTAT	
RÉSULTAT	- 191 750,46€	1 017 835,60 €	

BILAN FINANCIER

LE COUT AIDÉ

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 23/06/2025

S²LOW

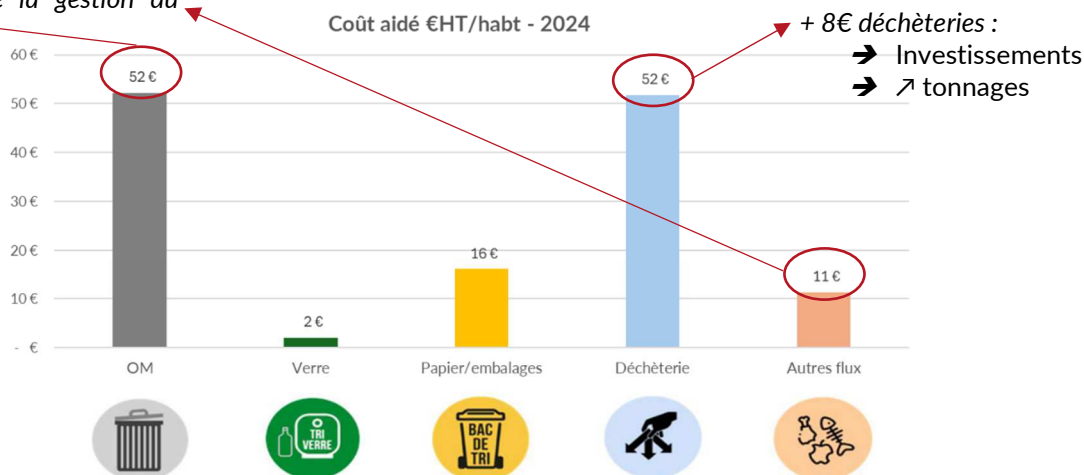
ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_06-DE

Coût aidé : ensemble des charges moins les produits industriels (vente de matériaux...), les soutiens des éco-organismes et les aides publiques.

La matrice compte coût est un outil mis au point par l'ADEME pour aider les collectivités à mieux connaître et gérer les coûts de gestion des déchets. Elle est utilisée pour identifier des pistes de maîtrise des coûts, alimenter la réflexion pour la prise de décision et communiquer sur les données.

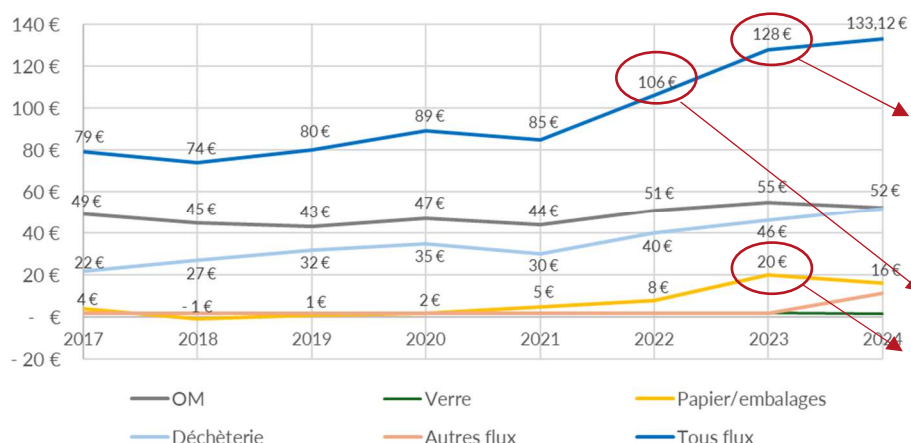
+ 6€ autres flux et -3 € OM :

→ Nouvelle répartition de la gestion du passif du SMITED



*Données non consolidées par l'ADEME à la date d'écriture du rapport

Evolution du coût aidé



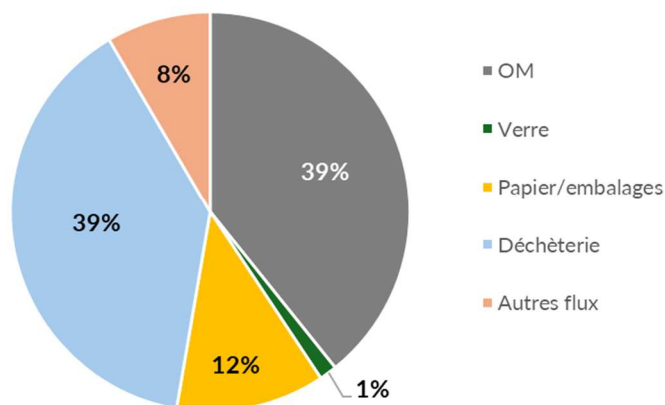
-Augmentation de la TGAP
-Investissements de la collectivité : Base vie, déchèterie de Lezay, fin du déploiement...
-Revente des matériaux en forte baisse

Augmentation des coûts

-Augmentation des coûts
-Revente des matériaux en forte baisse

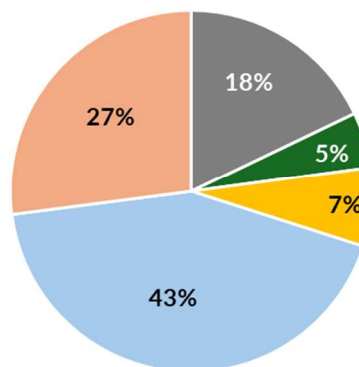
*Données non consolidées par l'ADEME à la date d'écriture du rapport

Coût aidé €HT/hab



*Données non consolidées par l'ADEME à la date d'écriture du rapport

Ratio kg/hab



Les OM représentent 18% des tonnages mais 39% du coût.
→ Flux le plus cher

Les déchèteries représentent 43% des tonnages mais 39% du coût.

PERSPECTIVES ET ÉVOLUTION



OBJECTIFS

2027

Année de référence 2019

-15% OM

-39% DE DÉCHETS
DÉCHÈTERIES

VERS LA GESTION DES RESSOURCES

Des déchèteries aux centres de valorisation

Le tri pour le réemploi et la valorisation sont la règle, les déchets ultimes doivent rester l'exception.

Aussi, la recherche de nouvelles filières continue et le déploiement de l'offre de réemploi également avec la mise en place de nouveaux caissons de réemploi et des zones « Donnez-Prenez » en déchèteries.

Les déchèteries de Melle et Chef-Boutonne vont être équipées de la gestion d'accès courant 2025 et la déchèterie de Brioux sur Boutonne va être modernisée.

→ Début de la mise en œuvre du schéma directeur des déchèteries.

La généralisation du tri à la source des biodéchets

En 2025, la communauté de communes intensifie la distribution de composteurs individuels avec la multiplication d'interventions directement dans les communes.

Les objectifs restent également le développement du compostage en établissement et de quartier.

Des points de collecte pour les zones denses avec de nombreux producteurs de déchets sans compostage possible doivent être installés courant du 2^{ème} semestre 2025.

La collecte des cartons

Afin de limiter le dépôt de cartons dans les bacs collectifs et augmenter le taux de valorisation, la communauté de communes va mettre en place, durant le 2^{ème} semestre 2025, la collecte des cartons en borne d'apport volontaire. Pour ce faire, les bornes emballages actuellement présentes en point tri seront transformées, permettant le développement de ce projet à coûts maîtrisés.

La valorisation des déchets inertes

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la communauté de communes cesse de stocker ses gravats en ISDI et les valorise en les concassant. Le produit fini est alors proposé à la vente des communes du territoire.

Le prochain objectif est la valorisation de la terre déposée en déchèterie.

Le tri hors foyer

La mise en place du tri hors foyer début en 2025 avec l'équipement de poubelles de tri sur les 1^{ers} sites communautaires et un travail de réflexion avec les communes pour développer au mieux sur les sites communaux.

